



**Mairie d'IFS**  
**Esplanade François Mitterrand**  
**B.P. 44 – 14123 IFS**

Tél : 02-31-35-27-27  
Fax : 02-31-78-30-09

Département

**CALVADOS**

Canton

**CAEN XVI**

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre

Le 8 avril

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation 29 mars 2024

Date d'affichage 29 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice 33

Présents 28

Votants 33

**Etaient présents :** Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAÂCHE, Elodie CAPLIER, Pascal ESNOUF, Françoise DUPARC, Yann DRUET, Aminthe RENOUF, Jean-Pierre BOUILLON, Philippe GIRONDEL, Josiane LEFEVRE-FOUBERT, Clément HUYGHE, Inès TOROND-MOYA, Lydie WEISS, Jacqueline BAZILLE, Sylvain JOBEY, Nicole ANTHORE, Ayhan AYDAR, Virginie DALY, Christophe HEBERT, Marc DURAN, Sébastien LAGALLE, Jean-Paul GAUCHARD, Jean-Claude ESTIENNE, Aurélie TRAORE, Allan BERTU et Cédric EVANO formant la majorité des membres en exercice.

**Procurations :** Nadège GRUDE, Christophe MOUCHEL, Justine PREVEL-LAVERGNE, Nadia DAMART et Sonia CANTELOUP avaient respectivement donné pouvoir à : Martine LHERMENIER, Thierry RENOUF, Philippe GIRONDEL, Françoise DUPARC et Cédric EVANO.

**Absents excusés :** Nadège GRUDE, Christophe MOUCHEL, Justine PREVEL-LAVERGNE, Nadia DAMART et Sonia CANTELOUP.

**Secrétaire de séance :** Allan BERTU et Thierry RENOUF.

### N° 2024-042 – MODALITÉS DE CONSULTATION CONCERNANT LES ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (ZAENR)

La loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables prévoit dans son article 15 la mise en place d'une planification ascendante des énergies renouvelables sur le territoire français. Cet article demande aux communes de définir des « zones d'accélération » des énergies renouvelables.

Ces zones d'accélération correspondent à des zones jugées préférentielles et prioritaires par les communes. Elles sont déterminées en fonction du potentiel ENR du territoire et de la puissance déjà installée et proposées par les communes pour chaque type d'énergie renouvelable.

La présente délibération a pour objet de définir les modalités de concertation du public afin de prendre en considération l'avis des habitants de la commune. Les propositions pourront être modifiées/adaptées le cas échéant à la suite de cette concertation.

VU la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables ;

VU le code de l'énergie et notamment son article L. 141-5-3 ;

VU l'avis de la commission « Urbanisme, Environnement et Cadre de Vie » réunie le 28 mars 2024 ;

**CONSIDERANT** que les communes peuvent définir des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que leurs ouvrages ;

**CONSIDERANT** que ces zones sont définies par les communes après une consultation du public selon des modalités librement déterminées ;

**CONSIDERANT** qu'il est donc nécessaire de fixer lesdites modalités de consultation avec le public ;

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**DECIDE** de définir les modalités de consultation suivantes :

La consultation se déroulera du 22 avril au 15 mai 2024.

Un dossier sera mis à disposition du public en mairie avec un registre permettant de recueillir l'avis de la population. Celui sera également consultable sur le site internet de la Ville avec la possibilité d'émettre un avis via une adresse mail dédiée.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Ifs, le 8 avril 2024

Le Maire,

**Michel PATARD-LEGENDRE**



Rendue exécutoire le : 10 avril 2024

Affichée le : 10 avril 2024

# Acte à classer

2024-042

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2024-04-10T14-28-52.00 ( MI252239008 )

Identifiant unique de l'acte : 014-211403415-20240410-2024-042-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Modalités de consultation concernant les zones d'accès  
des énergies renouvelables (zaenr)

Date de décision : 10/04/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 2. Urbanisme  
2.1. Documents d urbanisme  
2.1.5. Autres

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [2024-042.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 10/04/24 à 14:05

Date 10/04/24 à 14:28

Date 10/04/24 à 14:45

Par [LELONG EMILIE](#)

Par [LELONG EMILIE](#)